

dossier Différencier l'évaluation du contrôle

Ardoino, J. & Berger, G. (1989). *D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, le cas des universités*. Paris : RIRELF. (extrait)

[...]

D'une certaine manière, vivre, à partir d'un niveau de conscience suffisant, c'est déjà évaluer, distinguer (au double sens du goût et de la reconnaissance) apprécier, estimer. En deçà, au niveau encore inconscient, du biologique cybernétique en quelque sorte, la fonction existe également encore que de façon plus obscure. Mais, au sens plus spécifique de ce terme, qui nous intéressera plus particulièrement, ici, évaluer c'est appliquer à des objets définis (phénomènes, « comportements », valeurs —dans l'acception économique du terme, projets Individuels ou collectifs, pratiques sociales, services ou produits marchands, politiques, stratégies et tactiques, plans et programmes, etc.), un outil critique élaboré, rationalisé, une forme d'analyse systématiquement réfléchie, éventuellement inscrite dans des dispositifs.

L'essor actuel des démarches et des pratiques d'évaluation de toutes natures, proliférant dans les domaines les plus divers (politique, administratif, industriel, scolaire, universitaire, etc.), envahissant notamment l'univers de la gestion et de l'organisation, jusqu'à l'évaluation de ce qui n'est pas encore, mais seulement projeté, futur, faisable, possible, se laisse assez aisément comprendre. L'évolution sociale y conduit déjà, à travers des traditions relativement anciennes, vers une plus grande démocratie dans les rapports inter-humains, notamment dans la situation de travail. C'est donc le rejet, à partir de 1968, d'une notion à laquelle, nous allons le voir plus loin, l'évaluation reste très confusément attachée : celle de contrôle.

Ainsi, d'emblée, l'évaluation, Janus moderne, se donne à voir avec un double profil : c'est une attitude philosophique, posant la question de la valeur (en excluant, cette fois, de cette acception les valeurs définies, et homogénéisées, objets des Sciences de l'Economie), en même temps que les problèmes du sens et des significations d'un acte donné, donc une démarche essentiellement qualitative.

Mais c'est aussi, plus souvent encore, un dispositif, constitué de méthodes, de techniques et d'outils, servi par des professionnels, qui se veulent formés à cet usage, pour rendre compte et rendre des comptes, c'est à dire pour analyser, le plus précisément possible, au besoin de façon quantitative, les données recueillies. Selon les cas, les optiques et les « commandes », on s'interrogera en vue de proposer une appréciation ou une estimation, sinon une explication ou une interprétation, des phénomènes considérés.

En se « problématisant », l'outil déborde, certes, quelque peu les dimensions plus étriquées des "grilles" et des "taxonomies". Mais, du même coup, pour n'être plus triviale, l'ambition critique se voudrait scientifique quand elle n'est, le plus souvent, que praxéologique. Si légitime soit-elle, par ailleurs, l'aide à la décision attendue des « experts » ne suffit pas à faire de ces derniers des "chercheurs". Les "études" obéissent à d'autres régies et à d'autres Impératifs que les "recherches". Du technique, du scientifique et du philosophique (ou du politique) lequel de ces visages l'emportera sur l'autre, à travers les exagérations dues aux effets de mode ? C'est, peut-être, au cœur

dossier Différencier l'évaluation du contrôle

Ardoino, J. & Berger, G. (1989). *D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, le cas des universités*. Paris : RIRELF. (extrait)

même de notre propos, la question la plus importante. Avec ses sophistications multiples, ses "complications", en se technicisant, si ce n'est en confortant les partis-pris technocratiques, l'évaluation ne laisse-t-elle pas échapper finalement, la complexité qu'il s'agissait d'appréhender et de comprendre ? Autrement dit, l'intention initiale de réflexivité et d'interrogation critique se maintient-elle indemne avec le carcan de l'instrumentation, qui va toujours privilégier la cohérence par rapports aux significations ?

Dès lors, en quoi l'évaluation se distingue-t-elle vraiment du contrôle ? L'une de nos hypothèses est, en effet, que cette question, réputée surtout technique, est, d'entrée de jeu, profondément et irrémédiablement piégée par la non-distinction entre deux fonctions critiques, peut-être finalement complémentaires, mais néanmoins hétérogènes : celle du contrôle et celle de l'évaluation. Faute de repères appropriés on passe, sans même s'en apercevoir, d'un paradigme à un autre, avec toutes les conséquences qu'une telle confusion peut entraîner. C'est ce que nous allons maintenant tenter de clarifier [...]

Spécificités respectives du contrôle et de l'évaluation

Pour la langue française, le mot contrôle qui sera ensuite repris par nombre de langues étrangères, se constitue, vers 1611, à partir d'une contraction de l'expression "contre-rôle". Il faut entendre, par là, le registre (rôle au sens toujours actuel de rôle des équipages, ou de rôle judiciaire ou électoral) tenu en double qui permettra, de ce fait, l'authentification des écritures. Son contexte initial est donc administratif (l'état civil, par exemple) et comptable. Cette origine marquera le terme jusqu'au travers de ses multiples emplois actuels. Dès lors, avérer, vérifier ou établir sont autant de synonymes qui nous aident à nous donner une première idée de la compréhension du concept. Il convient de remarquer, en effet, que, dans l'usage moderne, le contrôle, avec son intentionnalité propre, s'applique, effectivement à de très nombreux actes et circonstances de la vie quotidienne : le contrôle fiscal (régime actuel dit « de la déclaration contrôlée » - mais, notons-le, on parle, aussi, dans le même registre d'évaluation administrative), le contrôle douanier aux frontières, les contrôles de police, d'identité; les bilans de santé (check-up). Les bilans financiers, commerciaux, les comptes de la nation, les contrôles industriels de fabrication et de qualité, les contrôles de sécurité, tout aussi bien que le contrôle de la pression des pneumatiques d'un véhicule, de ses freins ou du niveau d'huile. La plupart des appareils de mesure employés en électricité (voltmètre, ampèremètre. Ohmmètre) ou en électronique : oscilloscope, scanner, etc.) sont aussi appelés communément des « contrôleurs ». Outre le constat relatif à l'exécution ou à la non-exécution des instructions reçues, évacuant la question du « pour quoi », pour ne s'intéresser qu'à celle du « pourquoi », le contrôle de la transmission de l'information s'effectue, de son côté, à partir d'« accusés de réception » ou de « collationnements ».

Dans le domaine de l'enseignement, le « système éducatif » au sens étroit, et dans l'univers, plus large, de la formation, il y aura, également, un contrôle, (longtemps

dossier Différencier l'évaluation du contrôle

Ardoino, J. & Berger, G. (1989). *D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, le cas des universités*. Paris : RIRELF. (extrait)

conçu comme seulement « terminal », des connaissances et des acquis. Il nous semble alors, possible de faire correspondre tous les emplois du terme que nous venons d'énumérer, à titre d'illustrations, la définition générale suivante : *le contrôle est, tout à la fois, un système, un dispositif et une méthodologie, constitués par un ensemble de procédures, ayant pour objet (et visée) d'établir la conformité (ou la non-conformité), si ce n'est l'identité, entre une norme, un gabarit, un modèle, et les phénomènes ou les objets que l'on y compare, ou, à défaut de l'établissement de cette conformité ou de cette identité, la mesure des écarts.*

Il est important de comprendre, ici, que le contrôle, pour sa visée propre, s'effectue à partir d'un modèle de référence qui est, toujours, extérieur et antérieur (au moins logiquement, si ce n'est chronologiquement), à l'opération de contrôle proprement dite. Autrement dit, même quand il s'affirme inopiné, le contrôle ne peut être que programmé. La « vision du Monde » sur laquelle s'appuie le contrôle est résolument parméniennienne. C'est justement cette antériorité - extériorité du modèle - système de référence, finalement très liée à une conception essentialiste, qui conduira les théoriciens français de l'Administration à tracer une démarcation « quasi raciste », à tout le moins catégorielle, entre contrôleurs et contrôlés.

Remarquons au passage que cette distinction est conforme aux traditions du génie français, tout au long de son Histoire. Dans une telle perspective, l'autocontrôle n'a encore guère de sens. On comprend assez bien, du même coup, avec le « juridisme » propre à la tradition latine, tout à fait illustratif du « Mal français », comment le contrôle social va constamment se superposer au contrôle technique, alors que dans les civilisations anglo-saxonnes, plus volontiers fonctionnelles et pragmatiques, il en ira, au moins apparemment, très différemment. Effectivement, le contrôle, ainsi défini à travers ses différentes expressions, correspond pratiquement toujours à un parti-pris juridique. Cela entraînera un certain nombre de conséquences :

1- Parce que "modélisé", subordonné à l'existence d'une norme constituant son pôle de référence et son Instrument de mesure, le contrôle devient pratiquement normatif par rapport au phénomène ou à l'action à laquelle il s'applique. Cette normativité est, tout à la fois, logique (identité, conformité, compatibilité, cohérence) et morale. On passe ainsi, chaque fois, plus ou moins Insensiblement, du mal au bien ou au bon à travers la notion de correction.

2- Le contrôle, comme la mesure qui est une de ses procédures, se fait à l'aide d'un étalon dont l'Indépendance à l'égard des opérations de vérification et de métrique qu'il permet est la condition même de sa validité. Le référent doit donc fonctionner comme une constante. La valeur de cette constante se trouve, cependant, chaque fois, confortée par les opérations qu'elle rend possible. C'est là toute l'histoire de l'étalon or redevenant, de mesure de la valeur, valeur en soi. Telle est aussi la norme scolaire. Le baccalauréat. Instrument de mesure des acquis de l'enseignement secondaire devient

dossier Différencier l'évaluation du contrôle

Ardoino, J. & Berger, G. (1989). *D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, le cas des universités*. Paris : RIRELF. (extrait)

peu à peu, l'objectif unique de cet enseignement. De son côté, le P.N.B., descripteur de l'état d'une économie, se voit transformé en objectif des politiques économiques.

3- Le contrôle est hors le temps, a priori ou a posteriori, ou encore l'un puis l'autre, mais il ne s'intéresse pas vraiment, au contraire de ce que nous verrons plus loin à propos de l'évaluation, à ce qui est spécifique de la temporalité-historicité, au temps vécu par les individus, un peu à la façon de la durée, selon Bergson. Quand le temps est « pris en compte » et devient, à son tour, objet d'un contrôle, il s'agit d'un temps chronologique, réhomogénéisé et reconverti, pour être mesurable, par le truchement d'unités équivalentes (ans, mois, semaines, jours, heures, minutes, secondes, micro ou nano-secondes, etc), en espace ou en étendue logique. C'est, dès lors, un temps indéfiniment réversible. Tandis que le temps auquel nous faisons allusion, et qui fait, lui, l'objet d'une déchéance, à tout le moins d'une ignorance, au regard des opérations de contrôle, est un temps irréversible, dramatiquement et tragiquement investi, surdéterminé, symboliquement signifiant et, donc actif par le jeu d'effets de sens. C'est le temps obéré par l'inéluctabilité de la mort. Cette exclusion du temps par le contrôle se voit correspondre inmanquablement une hypertrophie de la prise en considération de l'espace, ou de son substitut logique : l'étendue. Le contrôle, en effet, est fondamentalement supposé pouvoir être toujours le même, s'exercer de la même manière (procédures), en tous temps et en tous lieux, quels que soient les agents-contrôleurs, parfaitement substituables les uns aux autres (postulats immanents de transparence et d'universalité).

4- Les caractéristiques précédentes (1. 2 et 3) permettent, en outre, de mieux comprendre la forme essentiellement contentieuse du contrôle, au long de l'histoire, et qui lui vaudra, notamment à certaines périodes, une réelle impopularité. Le constat des "anomalies", des irrégularités, des discordances ; par rapport à la norme ou au modèle affichés (étalons immuables, attentes ou prévisions), entraîne l'ouverture d'un "dossier", en vue d'une « instruction » et de sanctions éventuelles, légalement prévues et codifiées. Ce faisant, les phénomènes dont on part, soumis initialement à l'opération de contrôle, sont littéralement transmutés, figés. Réifiés, transformés en faits, propres aux examens et aux traitements ultérieurs (il ne s'agit pas, ici de « faits scientifiques » mais de « faits juridiques » au regard d'une intelligence procédurière). Le processus tourne en procès ; la visée n'est pas tellement de remédier aux dysfonctionnements constatés, mais, plutôt, de prévenir, par l'exemple de la sanction leur récurrence ou leur prolifération ultérieures. A travers l'instruction du dossier, avec au besoin, recours à une casuistique, quand la sanction ne peut être immédiatement déduite (ce qui constituerait l'idéal), les éléments de départ sont dévitalisés, déshumanisés, ex-temporalisés. Le recours à la mesure, quand il a lieu, cherche uniquement à "fixer" les "faits" de façon plus « objective ». Cela explique, sans doute, les délais incroyables associés à ces procédures, comme à cette casuistique. De même que la plupart des affaires inscrites

dossier Différencier l'évaluation du contrôle

Ardoino, J. & Berger, G. (1989). *D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, le cas des universités*. Paris : RIRELF. (extrait)

aux rôles judiciaires nécessite, en moyenne, sept ou huit années, pour trouver une conclusion, les arrêts de la Cour des Comptes, l'une de nos plus prestigieuses institutions nationales de contrôle, sont rendus dans les cinq années qui suivent l'exercice budgétaire Incriminé. Dans ces conditions, nous l'avons compris, ce n'est ni l'efficacité pratique, ni l'optimisation de l'action, qui constituent le souci dominant. C'est l'efficacité symbolique qui est, finalement, attendue de l'articulation du constat et de la sanction. Ainsi, autrefois (mais, dans certains domaines. aujourd'hui encore), le contrôle financier découvrait, seulement à la fin de l'exercice, après arrêt des comptes et état des stocks, le verdict de faillite ou de situation de liquidation judiciaire. Ainsi, l'élève ou l'étudiant « recalés » à leurs examens n'avaient d'autres ressources que de "redoubler" leur année de formation ou de rechercher une autre voie. Notons-le, au passage, selon les périodes : cette "philosophie" du contrôle est parfaitement compatible tant avec les conceptions "constitutionnalistes, biotypologistes (Intégrant déjà, selon une distribution gaussienne, la norme et les anomalies) qu'avec les théories probabilistes s'accommodant de la conformité aux tendances du plus grand nombre.

Cette représentation juridique et administrative, hors le temps, a priori et a posteriori, plus liée aux visées de sanction et de réparation qu'à l'optimisation de l'action, donc plus logique encore que praxéologique, va s'imposer, ainsi, durant des siècles, et perdure toujours, aujourd'hui, en de nombreux domaines. Elle est bien illustrée, au demeurant, par les conceptions d'Henri Fayol sur l'organisation administrative. La conjugaison de plusieurs facteurs va, cependant, contribuer à la remanier considérablement dans les temps modernes :

- Il faut déjà, mentionner la remise en cause de l'autorité traditionnelle à travers ses différentes incarnations. En ce sens De Gaulle constatait, dès *Le fil de l'épée*, que l'autorité à l'école, à l'atelier ou dans la rue est, partout, battue en brèche. Dès lors, pour nécessaire qu'il apparaisse à la réflexion, en tant que fonction, le contrôle devient suspect en tant qu'affirmation d'une supériorité et d'un pouvoir dévolus aux seuls chefs. On croira, donc, trouver la parade, en mettant en oeuvre les ressources de la "fonctionnalisation". Dans cette nouvelle optique, les théories contemporaines sur la direction des hommes, sur le management, sur les relations de travail, dans le cadre d'une « démocratie industrielle » et d'une "culture d'entreprise", remettront fortement en question les modèles plus traditionnels.

- Le développement considérable des technologies, avec l'accroissement du "potentiel de catastrophe" qu'il entraîne Immanquablement (qu'on veuille bien songer, un Instant, à la différence entre l'accident d'une diligence pleine de voyageurs, au siècle dernier, et le déraillement d'un TGV. aujourd'hui. ou l'explosion en vol d'un Jumbo-Jet. On peut ajouter à cette évocation Tchernobyl

dossier Différencier l'évaluation du contrôle

Ardoino, J. & Berger, G. (1989). *D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, le cas des universités*. Paris : RIRELF. (extrait)

ou les raffineries de Feyzin ou de Mexico, etc) conduit à Imaginer, puis à réaliser. une forme de contrôle moins discontinue, plus souple, plus opérationnelle, pour éviter, notamment, le risque des "réactions en chaîne" (les trains roulant à plusieurs centaines de kilomètres à l'heure sur un réseau ferré, avec, parfois, un Intervalle de quelques minutes entre eux. Pareillement les avions décollent ou atterrissent au même rythme, d'aéroports tels que ceux de Tokyo-Narita, au Japon, Kennedy Airport. à New-York, ou de Roissy-Charles de Gaulle). Dans une assez large mesure ce contrôle tend à s'automatiser pour devenir plus efficace (métros parisiens ou Lillois, SNCF, véhicules spatiaux, etc). Parallèlement, un « contrôle continu des connaissances viendra s'ajouter, sous nos latitudes, à partir de 1968, à l'école et à l'université, au contrôle terminal traditionnel. Pour la gestion et la comptabilité moderne, les notions de « tableaux de bord, d'indicateurs », de clignotants » traduisent le même changement d'optique. Dans le domaine de la production industrielle, qu'il s'agisse de contrôle de fabrication, de contrôle de sécurité ou de contrôle de qualité, l'auto-contrôle est, désormais, requis et associé à d'autres normes de contrôle, hiérarchique et fonctionnelles. En d'autres termes, la critique fonctionnaliste du contrôle, loin de réduire son extension aboutit à le dissocier de toute position d'autorité pour le généraliser davantage et le rendre coextensif à la chose contrôlée.

- Grâce à l'essor de disciplines et d'approches nouvelles, certaines interfaces entre l'artificiel et le naturel, comme la cybernétique (mécanique, électronique et biologie), la robotique, l'informatique, la démarche systémique, le contrôle plus souple, plus orienté vers la régulation, que nous venons de décrire, va pouvoir se doter de modèles théoriques nouveaux, à tout le moins opérationnels, intégrant les notions, et les processus correspondants, de "feed-back", de "boucles de rétroaction", d'homéostasie", d'interactions, d'effets récurrents, etc. Il est important de remarquer, ici, que ces changements de modèle de représentation, on pourrait dire de philosophie, du contrôle, pour importants qu'ils soient, ne sont nullement révolutionnaires. Ils correspondent bien à une évolution des conceptions de la gestion, faisant place à des images biologiques par opposition à des métaphores mécanicistes plus traditionnelles, prenant en compte des processus et non plus seulement des procédures, intégrant des parti-pris plus démocratiques, plus sensibles aux disparités, aux différences, aux divergences, aux conflits au sein des ensembles humains, sans renoncer, pour autant, à une ambition farouche d'homogénéisation. Ils laissent, de ce fait, une place à l'aléatoire et à l'innovation, plus qu'à l'invention, dans le fonctionnement des organisations. En un mot, ils sont plus "fonctionnels". Mais la régulation qu'ils visent n'est, ici encore, qu'une variante souple, de la règle. Une boucle n'est, après tout, qu'un segment qui se referme sur lui-même. Par certains côtés, le programme

dossier Différencier l'évaluation du contrôle

Ardoino, J. & Berger, G. (1989). *D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, le cas des universités*. Paris : RIRELF. (extrait)

est l'équivalent fonctionnel de la norme d'antan. Nous restons donc bien dans l'univers du contrôle, au sens spécifique que nous proposons de réserver à ce terme. Le fonctionnement d'un ordinateur est parfaitement illustratif d'une telle logique. Il est, alors à remarquer que le « temps » dont se réclament les informaticiens, le temps dit « réel », est le temps hypercontracté, le temps sans durée, la quasi-simultanéité. De même, en recherche, la méthode expérimentale obéit finalement à un tel modèle. Pour vouloir avérer, prouver, valider des résultats, constants en tous temps et en tous lieux, autrement dits universels, la méthode doit transcender les particularités de l'histoire et de ses contingences. [...]

De façon toute différente, l'évaluation nous semble se spécifier, en accord avec son étymologie, par l'Interrogation sur les valeurs qu'elle suppose toujours. Il ne s'agit pas, bien entendu, de « valeurs », au sens économique du terme, finalement réductibles et, par conséquent, homogénéisables, en fonction d'un étalon monétaire. Ce sont, cette fois, des valeurs morales, esthétiques, philosophiques, politiques, existentielles, qui sont principalement en cause. Pour R. Barthes, "l'évaluation est une fondation de valeurs". Evaluer quelque chose ou quelqu'un, c'est élaborer et proposer, à son propos, une appréciation ou une estimation. C'est, alors, un processus qui se réfère à l'ordre du vivant, temporel-historique, plus soucieux, finalement, du sens et des significations, propres, particulières, que de la cohérence, de la compatibilité ou de la conformité à des modèles donnés.

Dans cette démarche d'évaluation, Il faut surtout comprendre que le ou les systèmes de références, auxquels on rapportera nécessairement les phénomènes considérés, s'élaborent et se construisent au fur et à mesure, à travers le processus même de l'évaluation. Ces éléments de référence ne sont donc ni extérieurs (spatialement et/ou logiquement), ni antérieurs logiquement et/ou chronologiquement), comme la norme ou le gabarit requis par l'opération de contrôle. En outre le contrôle était nécessairement mono-référentiel, pour permettre de retrouver une homogénéité, ce qui ne lui interdisait nullement de se prétendre multi-dimensionnel, tandis que l'évaluation est multi-référentielle et ne peut esquiver le problème de l'hétérogénéité, puisque saisir une signification, c'est construire un réseau de relations entre des ordres hétérogènes.

Là, où le contrôle s'appuie sur la clôture, voire sur celle d'une combinatoire, l'évaluation reste placée sous le signe de l'inachèvement. L'opposition que nous nous attachons à profiler, ici, pour permettre un repérage, est donc beaucoup plus encore qu'une question de techniques ou de méthodes, à laquelle on la réduit trop souvent encore, un problème épistémologique, né, lui-même, d'une confrontation entre des visions du monde. Au lieu de la perspective de Parménide, c'est celle d'Héraclite d'Ephèse, pour laquelle se baignent en des eaux toujours nouvelles ceux qui descendent

dossier Différencier l'évaluation du contrôle

Ardoino, J. & Berger, G. (1989). *D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, le cas des universités*. Paris : RIRELF. (extrait)

les mêmes fleuves. L'évaluation et le contrôle s'ancrent respectivement en des paradigmes distincts (...).

- L'évaluation ne peut jamais, sans risque grave, être assignée à résidence. Là où on la cantonne et où on la programme, elle avorte pour s'achever en contrôle. Qu'on veuille bien penser un instant, à ce sujet, à l'étonnant rituel pratiqué par la grande majorité des formateurs d'adultes et consistant à réserver une demi-journée, la dernière, à l'évaluation du stage. Quel bel exemple de stagification-réification dénoncée par J. Guigou. Identifier l'évaluation et fin de stage, c'est bien s'inscrire dans un processus arrêté, isoler, à la fois, la situation de stage des pratiques qu'il prétend transformer, et définir l'évaluation comme moment de la clôture pour un faire semblant du retour sur soi.

[...]

- La matière première, les données privilégiées de l'évaluation qui seront finalement les plus en significations, se trouveront ou se révéleront aux marges du processus, dans le non-dit et dans ce qui survient inopinément, dans l'imprévu, c'est à dire dans l'insu, dans l'impensé du système. [...] C'est, le plus souvent là où on ne l'attend pas que les matériaux propres à évaluer s'imposent d'eux-mêmes. On pourrait réécrire, dans ce sens, la théorie des effets dits « pervers » (au fait, pourquoi qualifier de pervers l'inattendu ?).

Si ces énoncés apparaissent recéler quelque pertinence, il ne devrait plus être très difficile de comprendre que le choix des outils d'analyse, des « indicateurs » et des « analyseurs », variera considérablement en fonction de l'optique retenue pour définir et caractériser l'évaluation. Mais, au delà de l'opposition, que nous venons de tenter entre contrôle et évaluation, l'une comme l'autre constituent bien des fonctions critiques indispensables qu'il suffit, presque, de ne plus confondre, pour pouvoir les employer à meilleur escient. Nous avons toujours besoin, dans la banalité de la vie quotidienne, comme pour des actions beaucoup plus élaborées, de recourir à des procédures de contrôle. Vérifier le montant d'une addition, dans un restaurant, ou le détail d'une livraison faisant suite à une commande, contrôler l'état de fonctionnement d'un véhicule, ou s'assurer de la bonne fermeture des portes de son domicile, en constituent autant d'exemples, aussi bien que demeurer attentif, à partir d'un certain âge, à son poids comme à ses taux de cholestérol, d'urémie ou de glycémie. Dans le cadre d'une pédagogie par objectifs, il est également tout à fait naturel que non seulement les enseignants, mais aussi leurs partenaires en formation, s'intéressent aux résultats de leur progression. Tout apprentissage, tout entraînement sportif de haut niveau, passent, bien évidemment, par des démarches du même ordre. Réciproquement, l'évaluation, en tant qu'interrogation sur le sens, les significations et les valeurs, présente un intérêt distinct et ne fait nullement double emploi avec l'autre type de questionnement.

dossier Différencier l'évaluation du contrôle

Ardoino, J. & Berger, G. (1989). *D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, le cas des universités*. Paris : RIRELF. (extrait)

[...] Pourquoi, alors, cette distinction est-elle si peu usitée, si peu reconnue ? Pourquoi le terme d'évaluation est-il - du moins en France – devenu un terme générique, englobant des pratiques dont nous voudrions montrer qu'elles sont hétérogènes? Dans la pratique, à partir de 1968, le contrôle est devenu suspect pour être principalement associé aux échelons de pouvoir (politique, administratif, magistral) dont il devenait, en quelque sorte, l'apanage. De ce fait, l'évaluation est apparue, le plus souvent, comme un prête-nom commode et lénifiant, pour prendre la relève d'une fonction, certes utile, mais désormais jugée indésirable. Nos sociétés affectionnent ces tours de passe-passe verbaux. [...] Ainsi, dans nombre de pratiques actuelles, l'évaluation ne signifie guère autre chose qu'un contrôle déguisé. C'est justement cette confusion de problématiques qui annihile au moins l'une des deux fonctions critiques, en perturbant, de surcroît, la seconde. [...]

Dans le cadre de la problématique que nous venons d'esquisser, l'évaluation et le contrôle apparaissent comme deux fonctions critiques, très intriquées, pratiquement indissociables, en quelque sorte, justement parce qu'interdépendantes, idéalement complémentaires et, cependant, théoriquement bien distinctes, en fonction des paradigmes où elles se fondent respectivement. L'examen critique voulant apprécier ou estimer les rapports de conformité-identité d'un objet par rapport à des modèles, à des normes, à un ordre reconnu ou assigné, autrement dit en référence à un sens donné, déjà là, par l'intermédiaire d'une valorisation de la cohérence et la critique du sens se faisant, en cours d'élaboration, à travers le jeu interhumain des échanges de significations, sont bien, l'une comme l'autre, indispensables à l'intelligence de l'action, mais ne sauraient, en aucun cas, être réduits l'une à l'autre, au sein d'un registre unique.

[...]